

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 25 mai 2022

Procès-verbal N° 36

Présidence : M. Michel PINGUET

Présents : MM. Guy MARTIN - Bernard MAY (téléphoniquement)

Excusés : Mme Patricia BEAURENAUD – M. Lionel. ERAY

Assiste : Mlle Anaïs TENAILLE (Administrative)

RAPPEL

. Modification au calendrier

En cours de saison, **toute modification** de jour, d'horaire ou de terrain **devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit)**, sauf raison majeure. **Confrontée, chaque semaine, à de nombreux abus, la commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.**

. Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable se référer au règlement page 133 « TERRAIN IMPRATICABLE » de l'annuaire du District.

Toute demande effectuée en dehors de ces deux règles ne pourra être prise en compte par la Commission. Le secrétariat et les Membres de la Commission restent à la disposition des Clubs pour répondre à toutes questions.

. Horaires des lever de rideau (suite Covid-19)

Les levers de rideau auront lieu à 12h00 si le match principal est fixé à 15h00 à compter du 1^{er} WE de mars 2022 (sauf si les installations sont équipées de quatre vestiaires).

COMPÉTITIONS MASCULINES

1 – MATCHS NON JOUES

Journée du 24 avril 2022

Championnat Départemental 3 Poule A

COSNOIS FC 1 / MARZY 2 - Match n° 50265.2

Suite courriel reçu de la Municipalité de Cosne/Loire (indisponibilité du terrain de rugby) le dimanche 24 avril 2022, la Commission reporte la rencontre au jeudi 26 mai 2022 à 18h30 (organisation Interdistricts). La commission remercie les deux clubs de leur compréhension.

Journée du 22 mai 2022

Coupe du District/Sport Comm

POUILLY 1 / ST PIERRE 1 – Match n° 51116.1 – Fixé au 12 juin 2022.

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 29 mai 2022

Championnat Départemental 2 Poule B

CHATEAU ARLEUF 1 / ST BENIN 2 -Match n° 50215.2

Accord des deux clubs et de la commission pour décaler le match à 15h00.

Championnat Départemental 3 Poule A

COULANGES 2 / POUILLY 1 – match n°50279.2

Le match initialement prévu au stade Jean Chorlet se déroulera au stade Raymond Dufour (terrain de repli de COULANGES).

Accord des deux clubs et de la Commission.

Championnat Départemental 4 Poule B

E. CORANCY CHATEAU ARLEUF 2 / LUZY MILLAY 2 - Match n° 50437.2

Le match initialement prévu au stade d'ARLEUF aura lieu au stade de CHATEAU-CHINON.

E. CHATILLON MOULINS PANNECOT 2 / COSSAYE 1 – Match n°50436.2

Le match initialement prévu à MOULINS se déroulera à CHATILLON.

Accord des deux clubs et de la Commission

Championnat Départemental 4 Poule C

NEVERS MAUPAS 1 / GARCHIZY 3 – match n°50485.2

Le match initialement prévu à 15h est avancé à 13h.

Accord deux clubs et de la Commission

Journée du 5 juin 2022

Championnat Départemental 2 Poule B

CHATEAU ARLEUF 1 / MOULINS 1 - Match n° 50221.2

Accord des deux clubs et de la commission pour avancer le match au samedi 4 juin 2022 à 20h00.

Ce match n'a aucune incidence sur les montées et descentes (deux dernières journées).

3 – DEMI-FINALES COUPES DEPARTEMENTALES

Coupe du District Sport Comm :

POUILLY (D3) / SAINT-PIERRE (D2) - 12 juin 2022

4 – COUPE FÉMININES SENIORS

MODIFICATION DU CALENDRIER

En raison du report du match du 17 avril 2022, SAINT-REVERIEN 1 / CLAMECY 1, repositionné le dimanche 8 mai, la commission revoit le calendrier des demi-finales qui se dérouleront : rencontres aller, dimanche 22 mai au lieu du 8 mai, rencontres retour dimanche 12 juin au lieu du 22 mai 2022.

Aucun report ne sera autorisé. Le club déclarant forfait aura match perdu par pénalité (0-3, moins 1 point).

RESULTATS DU TIRAGE DES ½ FINALES (aller 22 mai) (retour 12 juin) :

NEVERS FC 2 / SNID 1

Rappel clubs :

La commission rappelle que seules les équipes participant au critérium départemental féminin de foot à huit, à savoir : Clamecy 1, Cosne 1, Ent. Coulanges/Vauzelles 1, Ent. Pouilly/2F2N/Marzy 1, Ent. Corbigny/Château-Arleuf 1, FC Nevers 2, Snid 1 et Saint-Révérien 1, pourront prendre part à la Coupe Départementale Féminine.

Les équipes à onze ne sont pas prises en compte pour cette coupe.

Pour le reste, la commission appliquera le règlement envoyé aux clubs le 9 mars 2022.

5- COURRIEL

RAS

6- RAPPEL DES PROTOCOLES DE REPRISE DES MATCHS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club. L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff. Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs le jour du match
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours

COMPÉTITIONS FÉMININES

7 -MATCHS NON-JOUES

Journée du 12 décembre 2021

Critérium Féminin

SNID 1 / CLAMECY 1 - Match n°50759.2 - Suite au forfait de CLAMECY 1 (au match aller), le match retour se déroulera au stade Pierre Joly à Imphy le 5 juin 2022.

Journée du 27 mars 2022

Critérium Féminin

E. POUILLY 2F2N MARZY 1 / CLAMECY 1 – match n° 50731.2

Le critérium se terminant le 5 juin 2022, la commission reporte le match au jeudi 26 mai 2022 (Ascension).

8 – COURRIEL

Courriel du club de CLAMECY

La Commission confirme que la Coupe Féminine est réservée aux équipes qui jouent le criterium départemental à 8.

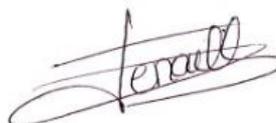
La Commission précise que toutes les joueuses ayant participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporées en équipe inférieure et participer à la présente rencontre si l'équipe supérieure ne joue pas ce jour.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 1^{ER} JUIN 2022 A 16H30.

Le Président de séance
Michel PINGUET



La secrétaire de séance
Anaïs TENAILLE



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.